

Rapport Concours Cachan 2013, Economie, épreuve écrite d'admission

Jury : Claudine Desrieux, Jean De Beir, Jean-Baptiste Fleury, Yamina Tadjeddine (coordinatrice).

La composition du jury était identique à celle de 2012. Par contre, elle devrait changer en 2014 suite aux départs annoncés de Claudine Desrieux et de Jean-Baptiste Fleury. Toutefois ces départs ne modifieront pas la politique adoptée depuis deux ans.

Sujet : Faut-il une politique publique de protection de l'environnement ?

- Nombre de candidats concernés : 296
- Nombre de candidats présents : 240
- Nombre de candidats absents : 56
- Nombre de copies blanches : 6
- Nombre de copies corrigées : 240
- Note minimum : 0/20
- Note maximum : 18/20
- Moyenne : 7,95 (moyenne sans les copies blanches : 8,02)
- Ecart-Type : 4,23 (écart-type sans les copies blanches : 4,13)

Ce sujet s'inscrivait dans le programme du concours et traitait d'une thématique abondamment discutée dans l'actualité et qui a semblé intéresser nombre de candidats. Nous voudrions souligner le faible nombre de copies indigentes (seulement 29 notes inférieures à 3/20 soit 12%) et la très bonne qualité d'ensemble des copies.

Toutes les copies comportaient une introduction, un plan et une conclusion. Ce cadre semble donc acquis, ce qui est fort bien. Il n'y a pas eu de hors sujet, l'environnement et les politiques publiques étant des concepts connus de tous. Les accroches étaient par **conséquent** toujours dans le sujet, plus ou moins pertinentes. Les plus fréquentes furent la référence aux actes politiques français en matière d'environnement (Grenelle de l'environnement, références à des discours politiques de N. Sarkozy ou J. Chirac, rapport Gallois pour les gaz de schiste) et les sommets internationaux. Le sujet ne présentait pas de piège dans ces termes. Malheureusement certains ne se sont pas donnés la peine de définir ces concepts, estimant cette étape banale et sans intérêt. Plus particulièrement, la notion d'environnement pour l'économiste n'est que rarement analysée et elle est souvent confondue avec

celle de ressources naturelles. Par ailleurs, bien souvent, ces copies ont survolé la question et n'ont pas perçu les tensions économiques et théoriques présentes dans ce sujet.

En effet, la difficulté de ce sujet était de sortir des banalités usuelles sur l'environnement et de montrer les réponses que pouvait fournir la théorie économique en la matière. En l'espèce, l'environnement apparaît comme un bien économique aux caractéristiques complexes : tantôt bien marchand, bien public, bien rival ou bien tutélaire source d'externalités. L'environnement ne peut être un bien purement marchand car le jeu du marché ne parvient pas à corriger certaines nuisances induites par ces caractéristiques. Ainsi, de nombreux travaux soulignent les dysfonctionnements induits par la sur-exploitation des ressources communes (tragédie des *biens communs* de Hardin, 1968), l'absence de droits de propriété (Coase, 1960) ou encore la production d'externalités (Pigou, Samuelson, Baumol, Stiglitz).

L'ancrage dans la théorie micro-économique était nécessaire pour caractériser le bien environnement. Il était aussi fortement utile de mobiliser le cadre de la micro-économie pour fonder et questionner la légitimité de l'intervention publique. Les instruments de la politique publique sont en la matière la taxation à la Pigou, l'usage de subvention ou de quotas, la mise en place de réglementation. La comparaison de ces différentes mesures était possible (analyse en terme de surplus). Les objectifs de soutenabilité forte (aucune substituabilité entre le capital naturel et le capital technique) ou faible (substituabilité possible) ont été cités de façon tout à fait pertinente. Eventuellement, il était possible de sortir du cadre de la micro-économie pour mentionner des effets macro-économiques de l'intervention publique en matière de relance avec une orientation sur des modes de production compatibles avec le respect de l'environnement (Aglietta, Aghion, Stiglitz par exemple).

S'il était judicieux de mentionner les instruments et les objectifs de la politique publique, la réflexion ne devait pas s'arrêter là. Trop de copies ont oublié de questionner la pertinence d'une intervention publique : est-elle toujours efficiente ? N'y a-t-il pas d'autres mécanismes pour agir sur l'environnement. Les copies ayant une note supérieure à 12/20 ont intégré ce questionnement. Cette revue critique de l'intervention publique pouvait s'appuyer sur l'Ecole de Public Choice (cycle électoral de Nordhaus, Buchanan, les coûts de surveillance liés à la bureaucratie de Niskanen). Le paradoxe de Jevons sur l'usage du carbone méritait d'être notifié. Le débat sur la construction et l'évaluation du bien-être social (Olson) pouvait être mentionné. Enfin l'Etat n'est pas le seul à pouvoir intervenir, le marché (Coase, rétablissant des droits et le marché des droits à polluer) et les communautés d'individus (Ostrom).

Les meilleures copies ont su concilier ce support théorique et des références contextuelles. L'échec des sommets internationaux ou de certaines mesures (marché des droits à polluer européen) permettait de souligner les problèmes concrets de la mise en place d'une politique publique. La question de l'échelle de l'intervention (locale, nationale, régionale, mondiale) constituait un développement intéressant mais ne pouvait constituer le cœur de la dissertation. Les copies qui se sont bornées à un catalogue de faits ont obtenu une note inférieure à 4/20. Nous rappelons aux futurs candidats qu'il est impensable de composer cette épreuve sans mentionner d'auteurs économiques et expliciter certains mécanismes économiques (par exemple, l'impact d'une taxe environnementale sur l'équilibre d'un marché).

Trop de copies sont illisibles : soit du fait de l'écriture soit en raison des fautes de français. Un des membres du jury a souhaité pénaliser les copies trop mal écrites. Une copie a même été écrite d'une encre si pâle qu'il était quasi-impossible de la lire. Nous ne l'avons pas fait cette année mais il est possible que dans le futur nous sanctionnions les copies à l'écriture illisible ou à la langue incompréhensible. Merci de soigner votre copie.

Enfin, nous voudrions souligner que la note obtenue n'est pas une fonction croissante du nombre d'auteurs cités. Les citations à la pelle n'ont aucune utilité. L'important pour nous n'est pas de savoir que vous savez écrire ou mémoriser des quantités astronomiques d'auteurs, mais de constater que vous avez compris leur théorie. Prenez donc le temps d'explicitier en détail un auteur, de montrer en quoi sa théorie est pertinente au regard de votre problématique plutôt que de nous aligner des noms et des dates.

Nous avons pris plaisir à corriger nos copies, fait suffisamment rare pour être notifié, et nous n'avons pas eu à rehausser ex-post les notes afin d'obtenir une moyenne décente. La répartition du concours est celle obtenue à l'aune du barème initial. L'an prochain le jury s'est engagé à obtenir une répartition alignée sur celle de la banque commune (moyenne à 10/20) en espérant que les futurs candidats soient aussi inspirés que cette année.